

**DELEGATION de SIGNATURE
Pour la sortie de corps
DECISION n°31/2022**

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article 6143-7,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,
- Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des Établissements Publics de Santé,
- Vu le décret n° 97-374 du 18 avril 1997 relatif à la délégation de signature,
- Vu l'article R.2213-8 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion relatif à la nomination de Monsieur Eric GIRARDIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois et de l'Hôpital Départemental de Felleries Liessies en date du 24 mars 2020.
- Vu la convention de mise à disposition de Mme DECHAMPS Cassandra entre le Centre Hospitalier de Valenciennes et le Centre Hospitalier de Maubeuge signée le 21/12/2022.

Le Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge,

DECIDE

Article 1 :

Cette décision annule et remplace la décision n°18/2022.

Article 2 :

Il est accordé une délégation de signature à :

- Mme Sandrine GALAND, Aide-Soignante
- Mme Laura GERBERT, Aide-Soignante
- Mme Cassandra DESCHAMPS, Agent à la chambre mortuaire du Centre Hospitalier de Valenciennes, uniquement pour la journée du 22 décembre 2022

à l'effet de signer les documents relatifs à la sortie de corps dans le cadre de transport du corps d'un défunt.

Cette signature ne pourra s'exercer uniquement après accord écrit du Chef de Service ou de son représentant concomitamment à la rédaction du certificat de décès.

Article 3 :

La présente décision est applicable à compter de sa signature.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et notifiée pour information aux intéressés.

Fait à Maubeuge, le 20 décembre 2022

Le Directeur

Eric GIRARDIER

Les Délégués



Mme Sandrine GALAND	Mme Laura GERBERT	Mme Cassandra DESCHAMPS
		